

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le vingt du mois de septembre, sous la présidence de Gildas Marek, Maire, convocation le 13/09/2021.

Sont présents

Mme Lelièvre, Thierry
Mrs Brossard, Choynet, Leboucher, Mabit

Absents excuses

Mme Gauthier procuration à Mr Mabit
Mme Leroux procuration à Mr Leboucher

Secrétaire de séance

Mr Choynet Nicolas

Ordre du jour

- CCALS convention territoriale globale
- Postes communaux
- Sortie d'actif
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Tarifs 2022 cimetière
- Questions diverses (cantine, garderie, ménage)

Le compte rendu du 27/08/2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

CCALS CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Préambule

A la suite de la délibération du 04 juillet 2019 actant la mise en œuvre de la CTG, une étude d'analyse des besoins sociaux a été menée par le cabinet AnaTer sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes et ses 17 communes membres.

Pour rappel, les champs d'actions étudiés étaient :

- Accès aux droits et aux services,
- Accès numériques,
- Accès et maintien dans le logement,
- Soutien aux familles confrontées à des événements fragilisant,
- Petite enfance,
- Enfance jeunesse
- Animation de la vie sociale,
- Soutien à la fonction parentale,

et les domaines qui vont au-delà des champs d'action de la CAF mais qui ont été traités lors de l'étude,

- La lutte contre l'isolement des personnes âgées,
- Accès à l'emploi

&&&

Vu la délibération en date du 4 juillet 2019 actant la mise en œuvre de la CTG en partenariat avec la

CAF,

Vu la délibération en date du 3 octobre 2019 actant la convention de financement pour l'aide au diagnostic réalisé dans le cadre de la CTG

La Convention territoriale Globale pour le territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe s'étend sur la période 2022 - 2026 et permet à ses signataires CAF de Maine et Loire CCALS et les 17 communes qui la composent, Baracé, Cheffes, Durtal, Cornillé les Caves, Corzé, Etriché, Jarzé Villages, La Chapelle Saint Laud, Huillé-Lézigné, Les Rairies, Marcé, Montigné les Rairies, Montreuil sur Loir, Morannes sur Sarthe Daumeray, Seiches sur le Loir, Sermaise et Tiercé de s'entendre sur des objectifs et des actions communs, ainsi que sur les moyens à mobiliser, pour leurs compétences sociales respectives.

Les objectifs indiqués dans la CTG sont les suivants :

Axe 1 : Conforter la politique éducative et de soutien à la parentalité	Compléter le maillage des équipements liés à la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
	Favoriser, pour toutes les familles, l'accès aux dispositifs Enfance-Jeunesse
	Définir et mettre en œuvre un Projet Educatif de territoire
	Structurer et renforcer la politique d'accompagnement à la parentalité
Axe 2 : Favoriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle (*)	<i>Faciliter et sécuriser les parcours individuels d'insertion sociale et professionnelle (*)</i>
	<i>Développer les actions collectives contribuant aux parcours d'insertion sociale et professionnelle (*)</i>
Axe 3 : Mieux accompagner les situations d'isolement liées au vieillissement (*)	<i>Renforcer les actions d'animation et de lien social sur l'ensemble du territoire d'ALS (*)</i>
	<i>Accompagner les parcours résidentiels des personnes âgées (*)</i>
Chantiers transversaux :	
Prévenir en ayant une lecture partagée et dans la durée des évolutions sociales du territoire et en mettant en place des actions concrètes en direction des différents publics	Développer, dans la durée, une démarche d'analyse de l'évolution des besoins
	Mobiliser les acteurs locaux (via les comités de coordination) sur la mise en place d'action de prévention
Questionner le champ de l'animation de la vie sociale sur le territoire	Mener une étude de préfiguration liée de création d'une structure d'animation de la vie sociale
Développer l'inclusion des personnes vulnérables	Renforcer les conditions d'accueil au sein des structures éducatives afin de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap
	<i>Favoriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle (*)</i>
	<i>Mieux accompagner les situations d'isolement liées au vieillissement(*)</i>
Développer l'accès aux services et aux droits	Structurer l'AIOA (Accueil, Information, Orientation et Accompagnement)
	Accompagner à la mobilité
	Accompagner les pratiques numériques

Certains objectifs (identifiés en italique et mentionnés ci-dessus (*)), ayant un rayonnement au-delà du champ d'intervention de la CAF, seront à travailler avec les institutions compétentes.

Ces objectifs ont été définis suite à l'analyse des besoins sociaux réalisée sur le territoire.

La convention est proposée en annexe ; elle a été travaillée de concert avec les services de la CAF de Maine et Loire.

Il est proposé au Conseil municipal :

De valider la convention en annexe

Et d'autoriser le maire ou son représentant à la signer ainsi que les avenants éventuels.

Décision du Conseil municipal :

Cf projet de convention en annexe

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de valider la convention en annexe et d'autoriser Mr le maire à la signer ainsi que les avenants éventuels.

POSTES COMMUNAUX

Il est nécessaire de modifier, créer, supprimer les postes nécessaires suivant l'évolution de carrière des agents.

Le Conseil Municipal de Sermaise, après avoir pris connaissance du sujet établi, approuve à l'unanimité des présents la liste des postes communaux comme suit :

Grade	Pourvu/Date	Non Pourvu/Date	Nbe d'heures
Adjoint Technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	01/05/2019		35/35 ^{ème}
Rédacteur principal de 1 ^{ème} classe	01/01/2017		28/35 ^{ème}
Attaché		01/09/2018	28/35 ^{ème}
Adjoint Technique Territorial	01/09/2021		32/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	01/09/2018		28/35 ^{ème}

Il est rappelé que le poste d'adjoint technique à raison de 23.75h/35^{ème} est supprimé, puisqu'il n'est plus pourvu depuis le 01/09/2021.

SORTIE D'ACTIF

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'autoriser le comptable des finances publiques à utiliser le compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour régulariser les cessions sur exercices clos de l'immobilisation « vente lots terrain de football » du budget communal.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité des présents d'autoriser le comptable des finances publiques à utiliser le compte 1068 pour régulariser les cessions sur exercices clos de l'immobilisation « vente lots terrain de football ».

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le conseil municipal, après étude du dossier, accepte à l'unanimité des présents, d'admettre en non-valeur la somme de 241.82 € et d'émettre le mandat en non-valeur au compte 6541 pour ce montant.

TARIFS 2022 CIMETIERE

TARIFS CONCESSIONS

Rappel des tarifs 2021:

45 € pour une durée de 15 ans

90 € pour une durée de 30 ans

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les

tarifs suivants pour l'année 2022 :

- 45 € pour une durée de 15 ans du 01/01/2022 au 31/12/2022
- 90 € pour une durée de 30 ans du 01/01/2022 au 31/12/2022

TARIFS COLUMBARIUM ET CAVE URNE

Rappel des tarifs 2021 :

Columbarium

- 404 € pour une durée de 15 ans
- 758 € pour une durée de 30 ans

Cave urne

- 310 € pour une durée de 15 ans
- 570 € pour une durée de 30 ans

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les tarifs suivant pour l'année 2022 :

Columbarium

- 404 € pour une durée de 15 ans du 01/01/2022 au 31/12/2022
- 758 € pour une durée de 30 ans du 01/01/2022 au 31/12/2022

Cave urne

- 310 € pour une durée de 15 ans du 01/01/2022 au 31/12/2022
- 570 € pour une durée de 30 ans du 01/01/2022 au 31/12/2022

QUESTIONS DIVERSES

Organisation cantine, garderie et ménage (à partir de novembre, prévoir des heures de ménage, le matin et pendant les vacances scolaires).

Travaux salle, prévenir les parents d'élèves pour la cantine

Mme Rabel Christelle en arrêt maladie jusqu'au 26/09/2021, ensuite congés payés jusqu'au 31/10/2021.

Mr Blangis Fabrice en arrêt jusqu'au 04/10/2021, envisage une reprise à temps partiel.

Mme Rabel Océane, fin du service civique le 11/09/2021 (signature d'un CDI), en arrêt maladie jusqu'au 10/09/2021.

Service Civique, trouver une personne à partir de janvier 2022.

Le 13/09/2021 un permis de construire pour une maison individuelle, a été déposé en mairie pour un lot dans le lotissement Les Vieilles Vignes, appartenant à Immobilière Podeliha.

Mr Comentale Christian, pizzaiolo, a renouvelé sa convention, pour une année. Il est présent sur Sermaise tous les mardis soir.

Machine à baguettes

Date journée citoyenne Lavoir, Plantations arbres city stade, une naissance un arbre, vestiaires football, trois dates sont proposées : 30/10, 06/11 et 20/11, les conseillers pourront ainsi choisir, une date.

Mr Mabit précise qu'une « zone de gratuité » va être créée au vestiaire du foot, peut-être à raison d'une journée tous les 15 jours. Mr Leboucher pose la question de convention de mise à disposition des locaux par la mairie, et précise que l'association devra contracter une assurance responsabilité civile.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Ainsi, ont délibéré les membres présents.